



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Délibération n° DEL24-20
Du jeudi 10 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 10 octobre 2024, à 17 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués à domicile le vendredi 04 octobre 2024, se sont réunis dans la salle des Commissions, sous la présidence d'Olivier DELAPORTE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, Vice-Président de Versailles Grand Parc, Maire.

EN EXERCICE : 17

POUR : 13

PRESENTS : 13

CONTRE : 0

POUVOIRS : 0

ABSTENTIONS : 0

VOTANTS : 13

PRESENTS

Madame Sylvie d'ESTEVE, *Vice-Présidente du C.C.A.S.*

Mesdames et Messieurs : Benoît VIGNES, Dominique PAGES, Mohamed KASMI (*Maire-adjoints*).

Mesdames et Messieurs : Birgit DOMINICI, Marie-Pierre DELAIGUE, Jean-François THOMAS (*Conseillers municipaux*).

Mesdames et Messieurs : Françoise CACLIN, Agnès DEMODE, Tatiana FAGOT, Philippe POUDOU, Alain ROZANSKI, Yves de SAINTIGNON (*membres nommés*).

ABSENTS

Monsieur Olivier DELAPORTE, *Président du CCAS*.

Madame Françoise ALBOUY, *Conseiller municipal*.

Monsieur Benoît EYMARD, Monsieur Jean-Baptiste JOUANNIC, *membres nommés*

PROCURATIONS : NEANT

Objet : **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU BUDGET PRINCIPAL DU C.C.A.S.**

Le Conseil d'administration du C.C.A.S.,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant le changement de positionnement de la fiche de poste de la nouvelle adjointe de direction de l'Espace André Joly,

Considérant en conséquence, la nécessité de procéder à la modification du tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la transformation du poste ci-dessous :

Suppression Filière administrative		Création Filière sociale	
1 poste	Attaché territorial	1 poste	Assistant territorial socio-éducatif

Dit que le tableau des effectifs du C.C.A.S. sera modifié comme suit :

Adopte le tableau général des effectifs en prenant en compte la modification mentionnée,

Dit que la modification du tableau des effectifs du C.C.A.S. s'appliquera à compter du caractère exécutoire de celui-ci,

Autorise le Président du C.C.A.S. ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents afférents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération,

Dit que les crédits sont prévus au budget de l'exercice concerné.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.



Pour extrait conforme au Registre
Le Président du C.C.A.S.

Olivier DELAPORTE
Vice-Président de Versailles Grand Parc
Maire

Accusé de réception en Préfecture

078-267800480-20241010-DEL_24-20-DE

Date de télétransmission : 17/10/2024

Date de réception en Préfecture : 17/10/2024

Date de sa publication : 21/10/2024